

# La Caraïbe et les territoires français d'Amérique face à l'intégration continentale : intérêts, enjeux et perspectives

*The Caribbean region, French territories and regional integration: interests, stakes and perspectives*

Cédric AUDEBERT<sup>1</sup>

## Résumé :

Dans un contexte de compétition mondiale de plus en plus vive entre blocs commerciaux, le projet états-unien de mise en place d'une vaste zone de libre-échange concernant l'ensemble des Amériques projetait de maintenir, voire de renforcer la présence commerciale et financière états-unienne en Amérique latine par l'intégration croissante des économies du sous-continent. Mais l'hétérogénéité remarquable du poids et des structures économiques de la trentaine de pays concernés par le projet d'intégration a posé la question du devenir des économies les plus faibles et les moins diversifiées dans la perspective d'une libéralisation totale des échanges. D'autres projets alternatifs ont ainsi vu le jour.

Dans la Caraïbe, l'intégration régionale a suscité de grands espoirs, mais aussi des inquiétudes liées entre autres à la vulnérabilité structurelle des micro-économies insulaires. Pour les territoires français de la région, ce projet tend à renouveler les termes de la question de l'intégration dans leur environnement géographique en la rendant à la fois plus problématique et plus impérieuse. Face au spectre de l'isolement régional, ces régions euro-caribéennes doivent mettre en valeur leur position d'interface qui est leur principal atout dans le nouveau contexte géopolitique mondial.

**Mots-clés :** zone de libre-échange, géopolitique, interface, Amériques, Antilles, Etats-Unis, développement.

---

<sup>1</sup> Chargé de recherches au CNRS (Migrinter UMR 6588, Université de Poitiers – 99 avenue du Recteur Pineau 86000 POITIERS – Tél. : 05 49 62 86 49) - [cedric.audebert@univ-poitiers.fr](mailto:cedric.audebert@univ-poitiers.fr) – Nature du manuscrit : ARTICLE

**Abstract :**

*In the context of a sharp world competition between trade blocs, the US plan to implement a FTAA aims at maintaining and reinforcing its trade and financial presence in Latin America with a stronger economic integration of the subcontinent. Nonetheless, noticeable disparities in terms of economic power and structure among the thirty-eight countries concerned by the hemispheric plan raise the question of the future of the weakest and less diversified economies in the perspective of a total trade liberalization.*

*In the Caribbean in particular, the FTAA arouse great expectations as well as concerns in relation to the structural vulnerability of insular micro-economies. As for French Caribbean territories, this plan casts a new light on the question of integration in their geographical environment, making it more problematical and urgent. In the face of regional isolation, those Euro-Caribbean regions must enhance their position as interfaces, which is their main asset in the new international geopolitical context.*

**Keywords :** *free trade area, geopolitics, interface, Americas, Caribbean, United States, development.*

Dans un contexte global d'accélération et de généralisation de la mobilité des hommes, des marchandises, des capitaux, des services et de l'information, la lutte pour le contrôle de marchés élargis de consommation et d'investissements est de plus en plus âpre entre les pôles nord-américain, européen et est-asiatique de la triade. La volonté des Etats-Unis de mettre en place une vaste zone de libre-échange de l'Alaska à la Terre de Feu s'est inscrite dans cette logique et est apparue autant comme la manifestation d'une intégration économique – mais pas humaine<sup>2</sup> – de l'hémisphère toujours plus poussée que comme l'indicateur de la multipolarisation de l'économie planétaire sur la base de « blocs » géopolitiques continentaux. La mise en place de la ZLEA<sup>3</sup> étant apparue plus compliquée que prévue du fait de la résistance de la consolidation de mouvements alternatifs (Mercosur, Alternative bolivarienne pour les Amériques), Washington privilégie désormais la mise en place d'accords commerciaux bilatéraux.

Situé dans la zone d'influence immédiate des Etats-Unis, le bassin caribéen a été en première ligne de ce vaste mouvement d'intégration et la question s'est posée du rôle potentiel, de la marge de manœuvre et de l'avenir des micro-économies de la région dans les divers projets d'intégration régionale. Dans une conjoncture où les blocs géopolitiques construits sur une base commerciale se livrent une rude compétition, la place des territoires français d'Amérique (TFA) – ces avants-postes de l'Union européenne dans la « méditerranée » américaine dépourvus de capacité d'initiative – semble particulièrement problématique. Il convient de

---

<sup>2</sup> L'ouverture des frontières pour les biens et les capitaux s'accompagne de dispositions de plus en plus restrictives à la mobilité des hommes, en particulier aux migrations internationales intra-hémisphériques.

<sup>3</sup> Zone de libre-échange des Amériques.

s'interroger sur l'intérêt et les limites de l'intégration à ces dynamiques régionales ou continentales pour les pays de la Caraïbe ; et à une échelle plus fine, sur les implications de cette dynamique quant à l'insertion des TFA dans leur environnement immédiat, et sur les réponses qu'ils peuvent apporter à ces nouveaux défis.

Une réflexion sur la question des objectifs et des enjeux de la construction d'une ou plusieurs zones de libre-échange sous l'impulsion états-unienne apparaît nécessaire, pour mieux appréhender les impératifs économiques et les inquiétudes des populations liés à l'intégration des micro-territoires de la Caraïbe dans ce vaste projet continental. L'hétérogénéité remarquable du poids et des structures économiques de la trentaine de pays concernés par le projet d'intégration pose en effet la question du devenir des économies les plus faibles et les moins diversifiées dans la perspective d'une libéralisation totale des échanges. De manière plus spécifique, les multiples défis liés à la position ambivalente des TFA dans ce processus et au risque de leur marginalisation doivent nous interroger. L'entreprise commerciale à prétention continentale dont il est question tend à renouveler les termes de la question de l'intégration des TFA dans leur environnement géographique en la rendant plus problématique. Face au spectre de l'isolement régional, ces régions euro-caribéennes peuvent mettre en valeur leur position d'interface qui est leur principal atout dans le nouveau contexte géopolitique mondial.

## **1 – Les objectifs et enjeux de la construction d'une zone de libre-échange continentale**

Rendue possible dans le contexte de la nouvelle donne géopolitique de l'après-guerre froide, le projet d'une zone de libre-échange des Amériques a pour objectif de favoriser une mobilité intra-hémisphérique des biens et des capitaux. Cette visée à l'initiative de Washington s'inscrit dans un contexte où, paradoxalement, la puissance nord-américaine semble de plus en plus contestée par d'actives stratégies commerciales européennes et asiatiques sur tout le continent. Parallèlement, les évolutions politiques de ces dernières années en Amérique latine – tant au niveau de l'OEA que des gouvernements nationaux – tendent à réduire la marge de manœuvre des Etats-Unis en remettant notamment en cause l'unilatéralisme porté par la doctrine de Monroe. Mais les enjeux relatifs à un schéma d'intégration concernant une zone aussi vaste – 42 millions de kilomètres carrés où résident 866 millions d'habitants – diffèrent sur un espace continental aux économies et aux sociétés nationales très hétérogènes.

### **1.1 - La nouvelle donne géopolitique et économique de l'après-guerre froide**

Pour la première fois dans l'histoire des Amériques, la conjoncture géopolitique internationale et continentale apparaît favorable à la mise en place d'un vaste projet commun intégrant les deux moitiés – anglo-saxonne et latine – de l'hémisphère dans une zone de libre-échange. En effet, la fin de la guerre froide et la disparition consécutive du « péril rouge » ont rendu obsolète la stratégie états-unienne globale fondée sur l'interventionnisme militaire comme appui au développement et à la protection des intérêts économiques et commerciaux dans la région. De 1898 à nos jours, la Caraïbe et l'Amérique centrale ont connu dix-neuf interventions militaires majeures et dix territoires de la région ont été placés, à un moment ou un autre, sous la tutelle économique et militaire directe de leur puissant voisin du Nord.

Depuis une dizaine d'années, les Etats-Unis semblent substituer à cette politique interventionniste directe une stratégie octroyant une large place à la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux impliquant davantage les gouvernements des pays concernés.

Cette nouvelle donne rend acceptable – et donc possible – pour Washington la mise en place d'une politique hémisphérique visant entre autres à encourager le développement de démocraties stables en Amérique latine susceptibles d'offrir un contexte politique rassurant et attractif aux investissements nord-américains. En dépit de la fin de la « menace » communiste sur le continent, l'Amérique latine reste un espace hautement stratégique pour les Etats-Unis qui ont plus que jamais intérêt à y maintenir et y consolider une présence militaire, économique, diplomatique et culturelle forte. De nouveaux enjeux à la fois géopolitiques et économiques se sont en effet substitués au « péril rouge » et résident dans la nécessité de répondre à ce que Washington perçoit comme de réelles menaces pour sa sécurité et ses intérêts vitaux.

Sur le plan géopolitique, la lutte contre la drogue et l'immigration clandestine sont devenues les nouvelles priorités du gouvernement états-unien et contribuent à entretenir la perception de l'Amérique latine comme celle d'une menace<sup>4</sup> autant que d'un appui essentiel pour maintenir le rang du puissant voisin du Nord dans le nouvel ordre mondial. Sur le plan économique, l'Amérique latine fait l'objet de convoitises croissantes de la part des investisseurs asiatiques et européens et apparaît comme une zone majeure d'affrontement commercial entre les blocs. Dans ce contexte, les Etats-Unis conçoivent la mise en place d'une zone de libre-échange comme une stratégie essentielle de maintien de leurs intérêts sur le sous-continent.

## **1.2 – Les objectifs de la construction d'une zone de libre-échange**

Le dessein majeur de ce projet réside dans l'élimination des obstacles à la circulation des biens et des capitaux dans les Amériques. Il s'inscrit donc dans une logique mondiale de libéralisation de l'économie et des échanges dans le cadre de blocs tels que l'ASEAN ou l'Union européenne. Cependant, à la différence de l'Union européenne qui constitue un véritable marché commun prévoyant aussi la libre circulation des hommes, le projet hémisphérique américain se limite au libre-échange comme son nom l'indique. Il s'agit d'affranchir les échanges commerciaux des entraves quantitatives et qualitatives à leur déploiement sur l'ensemble du continent, qu'il s'agisse des barrières douanières, des subventions aux exportations ou des pratiques de *dumping*. Il s'agit également de créer les conditions et mécanismes favorisant et protégeant les flux d'investissements productifs et de promouvoir l'intégration progressive des marchés de capitaux, dont la libre circulation est conçue comme un élément essentiel de la création de marchés ouverts et intégrés.

La réalisation de ces objectifs généraux passe par la création d'un dispositif global s'appliquant à l'ensemble du continent américain et favorisant la coopération dans les domaines stratégiques des transports, de l'énergie et des télécommunications. Ainsi, au-delà

---

<sup>4</sup> Les interventions directes et indirectes de Washington au début du XXI<sup>e</sup> siècle en Colombie qui produit 80 % de la cocaïne mondiale (Deler, Dollfus, Godard, 2003 : 17) –, en Haïti – terre de transit de 15 % de la cocaïne entrant aux Etats-Unis et pays d'origine d'une immigration clandestine massive vers la Floride (Audebert, 2003) – et au Venezuela dont le gouvernement est particulièrement réticent à la mise en place d'une ZLEA montrent bien l'importance de ces questions dans la politique latino-américaine de Washington.

de la libre circulation des biens et des capitaux, le projet – pour l'instant en veille – de ZLEA a été présenté comme la pièce maîtresse d'une stratégie plus générale devant avoir un impact favorable sur le développement de la démocratie et de la sécurité hémisphériques, sur l'emploi et le développement durable, conformément aux objectifs des Plans d'Action successifs du Sommet des Amériques (Miami en 1994, Santiago en 1998 et Québec en 2001). Ce projet devait s'appuyer sur les mécanismes d'intégration commerciale déjà existants dans la région, qu'il s'agisse d'accords de libre-échange comme l'ALENA et le Groupe des Trois ou d'unions douanières comme le MERCOSUR, la CARICOM, le MCAC<sup>5</sup> et la Communauté andine. Mais dès sa gestation, le dessein états-unien de mise en place d'une zone de libre commerce hémisphérique a connu une opposition de plus en plus vive de la part des mouvements populaires latino-américains et des gouvernements de gauche arrivés au pouvoir au Venezuela, au Brésil, en Argentine, en Uruguay, en Bolivie et dans d'autres pays. Ces contestations apparaissent directement liées aux enjeux différenciés d'un tel dessein pour des économies et des sociétés hétérogènes.

### 1.3 – Des enjeux différenciés pour des économies et des sociétés hétérogènes

Replacée dans le contexte économique mondial, la zone des Amériques apparaît comme un espace potentiellement puissant. Avec 14 % de la population mondiale, les Amériques concentrent plus du tiers de l'activité économique et 40 % des entrées mondiales de capitaux en 2000<sup>6</sup>... Mais à peine 20 % du commerce planétaire (tab. 1). La sous-représentation relative du continent dans le commerce mondial est largement liée au fait que les Etats-Unis et le Brésil, les deux moteurs de la zone, ont des économies de grande taille avec un marché intérieur important et un commerce international dont la valeur équivaut à seulement 20 % de leur production intérieure. La libéralisation du commerce liée au projet de ZLEA constitue donc un enjeu important pour le dynamisme économique des pays de la région.

**Tab. 1. - Distribution de la population, de la production et du commerce des biens dans le monde en 2004**

	Population (millions d'hab.)	%	PIB (milliards de \$)	%	Commerce international de biens (milliards \$)	%
ALENA	428	6,7	13 324	32,6	3 340	18,5
Mercosur	226	3,6	777	1,9	229	1,3
Reste de l'Amérique	212	3,3	1 342	3,3	281	1,5
Union Européenne	307	4,8	9 371	22,9	7 492	41,4
Chine	1 297	20,5	1 649	4,0	1 154	6,4
Japon	128	2,0	4 623	11,3	1 020	5,6
Reste du Monde	3 747	59,1	9 802	24,0	4 579	25,3
Monde	6 345	100,0	40 888	100,0	18 095	100,0

Sources : - Population et production : Banque mondiale, indicateurs de développement mondial, 2005 ;  
- Commerce international : Organisation mondiale du commerce (2005, p. 23).

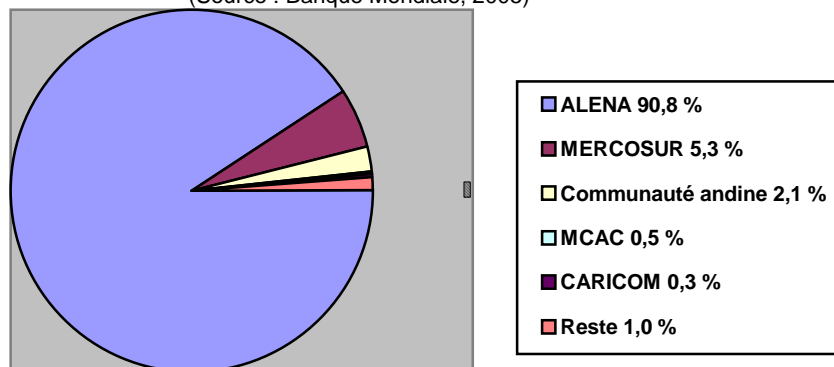
<sup>5</sup> Le CARICOM est à la fois le Marché Commun de la Caraïbe (essentiellement anglophone) et la Communauté Caribéenne ; le MCAC est le Marché Commun d'Amérique centrale.

<sup>6</sup> Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 2005.

Cependant, à une échelle géographique plus fine, l'immense espace concerné met en présence une grande diversité d'Etats, d'économies et de sociétés caractérisés par des niveaux de puissance, de richesse et de développement très hétérogènes. Au-delà de l'inégalité Nord/Sud révélée par la concentration de 90 % de la production continentale dans les trois pays de l'ALENA – dont 80 % uniquement aux Etats-Unis – en 2004, une analyse mettant les organisations régionales d'intégration en perspective comparative révèle des inégalités économiques bien plus démonstratives. Dans l'hypothèse de marchés libéralisés, les quinze pays du CARICOM, les cinq pays du MCAC et les cinq pays de la Communauté andine qui représentent respectivement 0,3 %, 0,5 % et 2 % de la production continentale de 14 700 milliards de dollars pourront difficilement rentrer en compétition avec des économies canadienne, mexicaine ou brésilienne concentrant 7 %, 5 % et 4 % de l'activité économique hémisphérique (fig. 1). Quatre cinquièmes de la valeur des exportations hémisphériques sont réalisés par les trois pays de l'ALENA et les Etats-Unis attirent 60 % des investissements internationaux sur le continent (Banque mondiale, 2005). Que dire de la différence de taille des marchés intérieurs entre, d'une part, les 300 millions de consommateurs états-uniens au revenu individuel moyen annuel de 30 000 \$ ou même les 185 millions de Brésiliens au revenu moyen de 5 000 \$ et, d'autre part, les 5 millions de Nicaraguayens ou les 8 millions d'Haïtiens dont le revenu est de 400 \$ !

**Fig. 1 : Distribution du produit intérieur brut dans les Amériques en 2004**

PIB total Amériques : 14 666 milliards de dollars.  
(Source : Banque Mondiale, 2005)



L'hétérogénéité des situations régionales présente des enjeux différenciés selon les sociétés considérées. Pour Washington, la priorité est d'asseoir son hégémonie dans les Amériques par la création du plus grand marché du monde. L'Amérique latine s'avère être un marché particulièrement attractif pour les Etats-Unis : la croissance de leurs exportations y est deux fois plus rapide que vers le reste du monde et le commerce intracontinental y est désormais supérieur au commerce transatlantique de ce pays. L'enjeu est donc de taille et explique la détermination et l'empressement du gouvernement et des milieux d'affaires nord-américains à ouvrir des marchés nationaux latino-américains longtemps protégés et de plus en plus convoités par les firmes européennes et est-asiatiques.

Pour le Brésil, première puissance du monde « en développement » et huitième puissance mondiale, l'enjeu prioritaire consiste à maintenir voire à renforcer son rôle de puissance régionale, en prenant notamment les commandes de l'intégration régionale latino-américaine



par le biais du MERCOSUR. L'aire métropolitaine de São Paulo, véritable moteur de cette organisation régionale bien intégrée, en concentre 10 % de l'activité économique et ses milieux d'affaires souhaitent jouer le rôle de chefs d'orchestre de l'économie du sous-continent. Une ZLEA au service de l'expansionnisme commercial et financier des multinationales états-uniennes n'irait pas forcément dans le sens des intérêts économiques brésiliens et de la volonté des autorités actuelles de Brasilia de développer une politique nationale de réduction des criantes inégalités sociales et spatiales.

Pour les petites économies andines, centraméricaines et caribéennes caractérisées par des marchés étroits et de faibles ressources financières, un enjeu vital lié à la mise en place d'une zone de libre-échange continentale consiste à garantir un accès durable au marché de consommation nord-américain tout en attirant les investissements étrangers. De fait, la dépendance commerciale et financière de ces petites économies vis-à-vis de l'ALENA est forte et, de toutes les organisations régionales, l'ALENA et le MERCOSUR sont les seules qui connaissent une réelle intégration de leurs économies nationales. L'exemple de la Caraïbe apparaît particulièrement éclairant.

## **2 – La question de l'intégration de la Caraïbe dans un mouvement d'intégration continental : des micro-économies entre espoir et incertitudes**

Les perspectives de l'intégration des territoires de la Caraïbe à un projet de type ZLEA suscitent des réactions contradictoires de la part des gouvernements et des opinions publiques, tant sont importantes les implications probables d'un tel processus sur leur vie quotidienne. Leur enthousiasme mesuré tient autant aux attentes énormes liées à ce vaste projet de libre-échange de la part d'économies en crise qu'aux risques qu'il comporte et à la marge de manœuvre limitée des micro-sociétés de la région.

### **2.1 – L'accès libre aux marchés et aux capitaux nord-américains, un impératif pour les petites économies de la Caraïbe**

Les économies et les sociétés du bassin caribéen sont caractérisées par une forte dépendance vis-à-vis des États-Unis et le niveau d'intégration du CARICOM, la principale organisation économique régionale, reste faible trois décennies après sa création en 1973. En effet, à l'instar de la situation observée dans les autres organisations d'intégration régionale de petite taille comme le Pacte Andin ou le MCAC, les échanges internationaux des membres du CARICOM – comme ceux des autres territoires de la zone – sont davantage réalisés avec des pays extérieurs à cette organisation qu'avec des pays qui y sont intégrés. Ainsi, 40 % du commerce de ces pays se fait avec l'ALENA, et en particulier avec les États-Unis (tab. 2). La dépendance des économies de la Caraïbe vis-à-vis de ce pays exportateur net de capitaux est également financière. Elle tient notamment à la mise en place de programmes ayant attiré les investissements des firmes multinationales comme le *Caribbean Basin Initiative*, mais aussi à la fonction majeure de la Caraïbe dans l'accueil et le transit de flux financiers considérables

en marge de la légalité.<sup>7</sup> Ainsi, l'afflux des capitaux étrangers vers les pays du CARICOM reste 80 fois plus important que les transferts de capitaux caribéens vers l'extérieur de ce marché commun.

**Tab. 2. - Distribution géographique du commerce international du CARICOM en 2000**

Partenaires	Importations (millions de \$)	%	Exportations (millions de \$)	%
Intra-CARICOM	1 131,3	11,5	1 239,3	18,8
Etats-Unis	3 979,7	40,4	2 693,8	40,7
Reste du Monde	4 730,8	48,1	2 680,1	40,5
Total	9 841,7	100,0	6 613,2	100,0

Source : Caribbean Community (2002, p. 35-36).

Parallèlement, l'intégration économique et commerciale entre les pays de la Communauté caribéenne reste faible, comme l'illustre la faiblesse d'un commerce intra-régional dont la part dans les échanges de ces pays (14 %) reste trois fois inférieure à celle du commerce avec l'ALENA. Alors que l'ALENA et le MERCOSUR ont enregistré une forte croissance de la part de leur commerce interne, les unions douanières de l'Amérique médiane comme le MCAC ou la Communauté caribéenne n'ont pas réussi à développer de manière significative et durable le leur et restent donc très dépendantes des marchés et des capitaux nord-américains. Cette situation s'explique à la fois par l'étroitesse des marchés locaux et par la non-complémentarité des économies, liées à leur dépendance structurelle historique. L'exiguïté des territoires sur lesquels s'exerce une forte pression démographique, les marchés de consommation limités et la spécialisation dans une ou deux productions vouées à l'exportation ont induit une quintuple dépendance des économies insulaires vis-à-vis des capitaux extérieurs, de la conjoncture économique internationale, des marchés du travail des pays d'immigration, des importations de biens de consommation et des marchés de consommation extérieurs. Or les Etats-Unis sont progressivement devenus au cours du dernier siècle le centre d'impulsion principal de cette dynamique de dépendance multiforme, se substituant ainsi aux anciennes métropoles coloniales.

L'accès libre aux marchés et aux capitaux nord-américains apparaît donc aujourd'hui vital pour les micro-économies insulaires, conférant à la mise en place d'une zone de libre commerce impulsée par les Etats-Unis un intérêt particulier aux yeux des gouvernements et des hommes d'affaires caribéens. Les implantations d'industries de transformation destinées à l'exportation avec apport de capitaux essentiellement nord-américains avaient suscité de grands espoirs dès les années 1980. En dépit de coûts relativement élevés de la main-d'œuvre, les zones franches industrielles, les incitations fiscales diverses et un travail qualifié conféraient alors des avantages comparatifs à la Caraïbe. Mais la mise en place de l'ALENA dans les années 1990 a rendu plus avantageuse l'implantation industrielle au Mexique, dont le coût du travail était traditionnellement moins élevé qu'aux Antilles, et dont les produits ont été par la suite exemptés de taxes à l'entrée sur le marché nord-américain.

---

<sup>7</sup> Les nombreuses zones franches et *offshore* et les paradis fiscaux constituent autant d'espaces en marge de la légalité fiscale et bancaire dans la région, mais participent néanmoins à la régulation du système-monde en tant que relais de l'« anti-monde légal » (Desse, Hartog, 2003 : 21-24).



Face au transfert consécutif des industries d'assemblage de la Caraïbe vers le Mexique et d'autres pays, les Etats antillais n'ont cessé de se mobiliser pour le maintien des préférences commerciales accordées dans le cadre de programmes comme le *Caribbean Basin Initiative* ou le *Caribbean* accordant un libre accès à leurs produits aux marchés états-unien ou canadien. Dans ce contexte, la mise en place d'une zone de libre-échange américaine intégrant les économies antillaises apparaît pour certains comme la panacée. Mais déjà, des voix s'élèvent pour mettre en garde contre les dangers d'une intégration dans un vaste marché continental, rappelant notamment que les coûts du travail dans la Caraïbe sont parmi les moins compétitifs d'Amérique latine et que les priorités économiques néo-libérales d'un projet de type ZLEA ne sont assorties d'aucune mesure d'accompagnement social.

## 2.2 – Des perspectives d'intégration suscitant des inquiétudes dans la Caraïbe

En dépit des bienfaits théoriques liées à une circulation plus libre des biens et du capital sur l'emploi et le niveau de vie des populations, l'objectif général des desseins d'intégration continentale d'ouvrir et de sécuriser les marchés en abolissant les traitements préférentiels nationaux et en protégeant les investissements est perçu par une partie de l'opinion publique, des acteurs économiques et des gouvernements de la région comme une menace pour la souveraineté des Etats, la sécurité alimentaire des populations, leur mode et leur qualité de vie.

Le projet de réduction des tarifs douaniers et la « loi de réciprocité » relative à leur harmonisation mettent en présence selon des règles identiques sur un même marché concurrentiel des économies très hétérogènes disposant d'atouts inégaux, comme l'illustre l'exemple de l'agriculture. En effet, les agricultures des petits pays caribéens peuvent difficilement entrer en compétition avec une agriculture états-unienne disposant de moyens logistiques et technologiques puissants et de surcroît très largement subventionnée par l'Etat fédéral.<sup>8</sup> La nécessité pour les Etats d'orienter désormais leurs subventions vers les firmes les plus compétitives à l'exportation et les dispositions renforçant de fait les moyens d'action des firmes transnationales nord-américaines mettent potentiellement en péril l'avenir de la petite paysannerie locale. Les conséquences à terme pourraient être inquiétantes pour la production et l'emploi agricoles dans la région, ainsi que pour une dépendance alimentaire qui pourrait s'aggraver. L'expérience mexicaine dans le cadre de l'ALENA n'incite pas à l'optimisme : depuis la mise en place de l'accord de libre-échange en 1994, les importations agricoles de ce pays vis-à-vis de son voisin du Nord ont doublé tandis que les exportations stagnaient voire régressaient, ayant pour conséquence une chute de la valeur marchande des produits locaux et un appauvrissement du monde rural.

Les craintes sont également réelles dans le domaine industriel et celui des services. Quelle que soit la place assignée à la Caraïbe dans la division internationale du travail américaine au cours des prochaines décennies – celle d'une zone d'implantation de *maquilas*<sup>9</sup> ou plus vraisemblablement celle d'une région accueillant des services à faible coût dans le cadre d'une dynamique postindustrielle périphérique –, la libéralisation des échanges ne devrait au

---

<sup>8</sup> Un agriculteur états-unien reçoit en moyenne chaque année l'équivalent de 20 000 \$ de subventions fédérales. Le *Farm Bill* signé par G.W. Bush en 2002 avait en outre prévu l'octroi de 180 milliards de dollars de subventions à ce secteur jusqu'à 2012, faisant planer la menace d'une concurrence déloyale dans le cadre de la ZLEA et justifiant les inquiétudes des agriculteurs latino-américains.

<sup>9</sup> Industries manufacturières sous-traitantes exigeantes en travail peu onéreux et tournées vers l'exportation.

mieux permettre que la création limitée d'emplois peu qualifiés et peu rémunérés. Par exemple, le rôle probable de pourvoyeur de services à faible valeur ajoutée pour les firmes transnationales nord-américaines dans les domaines financier, touristique ou des nouvelles technologies de l'information et de la communication pourrait difficilement infléchir la dynamique de dépendance structurelle et de précarisation de l'emploi caractérisant les économies caribéennes.

Dans le contexte d'une nouvelle « révolution » agricole où la hausse de la productivité repose en grande partie sur la manipulation génétique, les dispositions relatives aux droits sur la propriété intellectuelle des programmes d'intégration impulsés par les Etats-Unis sont perçues comme un outil de contrôle de la biodiversité par la dizaine de firmes ayant les moyens d'acheter les brevets, d'investir à long terme dans le domaine de la biotechnologie et donc de tirer de substantiels bénéfices de l'industrialisation du vivant. Une telle exclusivité de leur droit de propriété sur les espèces végétales – y compris celles utilisées par les communautés traditionnelles pour se nourrir et se soigner – ne peut que renforcer la dépendance alimentaire, technologique et culturelle des populations de la Caraïbe et de tout le continent, nourrissant le sentiment d'être dépossédé de ses moyens de survie et, au-delà, de ses savoirs-faire et de son mode de vie.<sup>10</sup> La marchandisation de la biodiversité n'est en outre pas exempte de risques écologiques.

La dernière inquiétude liée à la mise en place d'un projet de type ZLEA concerne les menaces que ses dispositions laissent entrevoir sur la souveraineté des Etats, en particulier celle prévoyant une Cour d'arbitrage que les entreprises pourraient saisir contre les gouvernements dont la politique rentrerait en contradiction avec leurs stratégies de profits sur investissements réalisés dans le pays concerné. La marge de manœuvre réduite des Etats qui pourrait en résulter en matière de politique sociale serait d'autant plus dommageable que les mesures sociales et environnementales nécessaires à l'accompagnement du projet néo-libéral de la ZLEA ne semblent pas être prioritaires.

Il existe donc de substantielles différences en termes de perspectives entre les territoires caribéens devant être intégrés dans une zone de libre commerce américaine, et ceux, très minoritaires, déjà intégrés à l'Union européenne (UE). Elle tient à une divergence de nature et d'objectifs entre une ZLEA qui ne serait qu'un espace de libre-échange, et l'Union européenne, qui est économique, mais aussi monétaire, sociale et politique. Les marchés européens des biens et services, mais aussi de l'emploi, y sont intégrés progressivement, volontairement et démocratiquement, soit après consultation et avec l'accord de l'ensemble des populations concernées. Les économies y sont autant complémentaires que concurrentes et la prise en compte des besoins et du niveau de vie des populations européennes les plus pauvres est érigée en priorité avec un système de péréquation intra-communautaire sur une base régionale et sociale. En comparaison du système d'intégration multiforme mis en place par l'Union européenne, un projet de type ZLEA s'apparenterait davantage à un système de pénétration commerciale au profit des acteurs économiques les plus puissants. En outre, la logique d'affrontement entre grands ensembles géopolitiques et commerciaux risque d'engendrer la marginalisation des territoires de l'UE, donc des TFA, au sein même de la Caraïbe. Ces diverses considérations nous amènent à nous interroger sur les perspectives

---

<sup>10</sup> Loin de se limiter au vivant, les brevets sont aussi applicables aux savoirs-faire, prenant parfois une dimension culturelle hautement symbolique, comme cette tentative d'une firme états-unienne de déposer un brevet sur le *steel pan* qui avait soulevé l'indignation et une forte mobilisation des milieux culturels et politiques trinitadiens.

d'insertion des TFA dans leur environnement régional, et sur les stratégies possibles à mettre en place en termes de coopération régionale.

### **3 – L'insertion des territoires français d'Amérique dans les réseaux régionaux : des défis liés à une position ambivalente**

Les perspectives de la mise en place d'un espace de libre-échange continental conçu dans une logique de confrontation commerciale à l'échelle mondiale tendent à renouveler les termes de la question de l'intégration des TFA dans leur environnement géographique en la rendant à la fois plus problématique et plus impérieuse. Face au spectre de l'isolement régional, ces régions européennes dans la Caraïbe doivent mettre en valeur leur position d'interface qui est leur principal atout dans le nouveau contexte géopolitique mondial. Les modalités de leur appartenance à la République française ne leur laisse cependant que peu de marge de manœuvre à l'heure actuelle.

#### **3.1 – Le spectre de la marginalisation**

Le schéma d'insertion des TFA dans le système-monde diffère notablement de celui de leurs voisins, au point que ces terres françaises soient souvent perçues comme des « marges » dans l'espace mental des Caraïbiens. En effet, d'une part, l'insertion des Antilles et de la Guyane françaises dans leur environnement régional reste remarquablement limitée du fait de leur relation quasi-exclusive avec la France métropolitaine. D'autre part, ce lien « ombilical » des TFA avec la France et, de plus en plus, avec l'Union européenne les différencie des autres territoires de la Caraïbe dont les relations avec l'extérieur s'opèrent avant tout avec l'Amérique du Nord et l'espace régional.

Sur le plan commercial, il a été antérieurement montré que près de la moitié des relations des pays du bassin s'effectuait avec l'ALENA, à la différence des échanges des territoires français d'Amérique dont la majorité des flux en valeur s'opère avec la seule métropole. Les réseaux logistiques et migratoires reproduisent ces schémas différenciés. Ainsi, l'activité aérienne de l'essentiel des pays de la Caraïbe s'effectue prioritairement avec quelques grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord (Miami, New York, Toronto, Montréal), d'Europe (Londres) et avec les voisins dans le cadre de dessertes régionales (LIAT, BWIA, Air Jamaica, American Eagle). Au contraire, les RFA réalisent les deux-tiers de leur trafic aérien de passagers avec la France métropolitaine et seulement 8 % de leur activité avec la Caraïbe non française et 2 % avec l'Amérique du Nord (Ranély Vergé-Dépré, 2002 : 117). De même, les flux migratoires des territoires français d'Amérique se distinguent de ceux de leurs voisins : tandis que les premiers s'orientent presque exclusivement vers la France et que leur présence dans le reste de la région et aux Etats-Unis apparaît quasiment inexistante, les seconds s'orientent désormais à plus de 80 % vers l'Amérique du Nord.<sup>11</sup> 8 millions d'originaires de la Caraïbe résident en Amérique du Nord, et les mouvements migratoires intra-régionaux concernent un effectif de 600 000 individus au sein duquel les Antillais

---

<sup>11</sup> Selon le recensement général de 1999 de l'INSEE, 230 000 natifs des TFA résidaient dans l'hexagone. En revanche, tandis que l'immigration annuelle moyenne aux Etats-Unis entre 1989 et 2002 a concerné officiellement 18 795 Haïtiens, 18 098 Jamaïcains, 1 040 Barbadiens et 604 Sainte-Luciens, elle n'a concerné que 22 martiniquais et 5 Guyanais (U.S. Citizenship and Immigration Service, 2002).

français sont les moins bien représentés (Audebert, Calmont, 2003 : 27). L'hypothèse que la timide insertion des TFA dans les réseaux caribéens et nord-américains soit confirmée et se traduise par une marginalisation dans le cadre de la constitution d'une zone de libre-échange n'est pas à exclure.

En effet, dans le contexte global de l'émergence d'un monde multipolaire caractérisé par la constitution d'ensembles géopolitiques et commerciaux se livrant une rude compétition, la création d'une ZLEA à l'initiative des Etats-Unis avait, entre autres, pour objectif majeur de conforter les positions de ce pays en Amérique latine face à la concurrence accrue de l'Union européenne et des puissances asiatiques. D'où la volonté de construire une zone de libre-échange continentale facilitant la circulation des capitaux du Nord vers le Sud, créant un cadre juridique favorable aux multinationales et aux investissements nord-américains, en appliquant les standards de l'OMC en matière de droits de propriété intellectuelle et de circulation des biens, des capitaux et des services et en limitant la marge de manœuvre des Etats face aux intérêts privés transnationaux.

Autant de desseins difficiles à imposer dans les territoires caribéens de l'Union européenne, le principal adversaire commercial de l'ALENA en Amérique latine. Le renforcement probable des relations commerciales et financières des pays de la Caraïbe avec les Etats-Unis d'une part et l'application de politiques protectionnistes pénalisantes pour les échanges entre les territoires français et leurs voisins pourraient s'avérer être des freins à une meilleure insertion régionale. Le risque de marginalisation, voire d'exclusion des TFA dans le contexte caribéen est donc bien réel avec l'émergence d'un espace de libre-échange conçu en partie pour contrecarrer l'expansion commerciale de l'UE dans cette partie du monde. Faute d'être intégrés dans cet espace, les TFA doivent valoriser leur position exceptionnelle d'interface entre l'Europe et les Amériques pour développer leurs relations avec les voisins de la Caraïbe.

### **3.2 – L'intérêt stratégique des TFA : des interfaces entre l'UE et le monde américain**

L'atout premier des TFA réside dans leur réalité ambivalente de territoires à la fois européens par leur statut géopolitique, et caribéens par leur situation géographique, leur histoire et leur culture. Leur « caribéanité » constitue une richesse potentielle que de nouveaux instruments juridiques et financiers dans le cadre de la République française et de l'Union européenne peuvent valoriser.

La « caribéanité » peut être valorisée comme le fondement identitaire d'une meilleure insertion des TFA dans leur environnement. Elle est en effet relative à la prise de conscience d'intérêts et d'enjeux communs liés à une histoire partagée, des caractéristiques sociales et culturelles communes dans un même environnement caractérisé par l'insularité et une vulnérabilité multiforme face aux forces de la nature. Dans toute la région, la société de plantation a laissé une empreinte durable sur les structures sociales – familiales, socio-économiques – et sur les dynamiques culturelles, où de minuscules territoires sont devenus d'immenses carrefours entre les civilisations. Or, cette identité régionale puise son sens dans la mise en place de projets communs.

Le dessein d'organisations interétatiques telles que la CARICOM – dont les TFA ne font pas partie – ou l'AEC (Association des Etats de la Caraïbe) – à laquelle ils sont associés – est ainsi la mise en place de stratégies pour trouver des solutions communes à des enjeux partagés

dans le bassin caribéen. Des projets durables à l'échelle régionale s'appuient aussi sur des réseaux sociaux élaborés sur d'autres bases. Les échanges culturels dans le cadre universitaire participent à la formation des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Dans le domaine religieux, les églises – protestantes en particulier – constituent de véritables traits d'union entre les TFA et leurs voisins, de même que les associations sportives, culturelles ou d'immigrés. Enfin, les mouvements migratoires passés et actuels ont créé des familles transnationales renforçant la communauté de destin entre les territoires de la région (Audebert, 2004b). Nombre de Martiniquais ont des cousins plus ou moins éloignés en Guyane, à Trinidad, à Panama, à Sainte-Lucie ou en Haïti.

Dans le cadre de l'Union européenne, de nouveaux moyens juridiques et financiers pour la coopération peuvent valoriser la dimension caribéenne des TFA, leur permettant ainsi d'acquérir une nouvelle dimension sur la scène géopolitique régionale et de sortir de leur relative marginalité, dans les contextes caribéen et européen. L'insertion des territoires français dans leur environnement jouit tout d'abord de l'élaboration d'un cadre institutionnel de plus en plus approprié. Dans le contexte d'une intégration croissante à l'Union européenne, l'Etat français tend à accorder davantage de responsabilités à ses régions, notamment aux TFA en termes de coopération avec leurs voisins. La loi d'orientation sur l'Outre-mer de février 2001 illustre cette tendance, permettant aux présidents de région de négocier des accords avec des gouvernements étrangers dans des domaines de compétence précis. Sur le plan financier, cette loi fournit un cadre favorable à la mise en place d'un fonds de coopération régionale pour chaque TFA. Mis en œuvre dans le cadre des DOCUP par la Préfecture et le Conseil régional, il s'élevait à 21,4 millions d'euros pour la période 2000-2006 pour l'ensemble des TFA, dont 47 % financés par le FEDER. En outre, les TFA ont bénéficié de l'initiative communautaire INTERREG III dont le programme « Espace Caraïbe » était doté de 24 millions d'euros.<sup>12</sup> Enfin, les accords de Lomé qui prévoient à terme une libéralisation du commerce entre l'UE et les pays ACP pourraient nuancer la possible marginalisation des TFA dans le cadre d'un projet de type ZLEA en favorisant le développement des échanges régionaux.<sup>13</sup>

En conséquence, le statut des territoires français de la Caraïbe en fait potentiellement des pièces maîtresses du dispositif de coopération entre l'UE et les pays de la région, du fait du cadre institutionnel européen dont ils sont les acteurs, et de la réalité caribéenne et des affinités historiques, culturelles, voire sentimentales qu'ils partagent avec leurs voisins. D'autant que les pays caribéens accordent une importance particulière au développement de ces relations avec l'UE, qu'ils considèrent comme un contrepoids à la mainmise totale des Etats-Unis sur leurs économies dans le cadre d'accords de libre commerce.

---

<sup>12</sup> Il est à noter que ce programme peut être coordonné avec le Fonds Européen de Développement pour le financement d'actions conjointes avec les pays ACP de la Caraïbe.

<sup>13</sup> Le coût relativement élevé de la main-d'œuvre dans les TFA pourrait néanmoins jouer en leur défaveur, si ceux-ci ne s'orientent pas vers davantage de compétitivité-qualité et de compétitivité-innovation, en proposant des produits rares et demandés dans la région.

### 3.3 – Le défi de la coopération régionale : de l'assistance au partenariat

Les stratégies antérieures de coopération ont mis en exergue le rôle de tête de pont des TFA pour l'Europe et la France dans la Caraïbe. Du fait du différentiel de développement économique et social existant entre les territoires français d'Amérique et leurs voisins, les relations dites « de coopération » ont souvent pris la forme de l'assistance. Les TFA jouissent d'une avance technologique dans le domaine des techniques de l'information et de la communication, dans le domaine médical ou d'activités comme la pêche. Ils bénéficient en outre d'importants transferts de capitaux, de ressources humaines, de technologie et de moyens logistiques français et européens, ainsi que de la présence de bases militaires françaises pouvant rapidement mettre leur logistique au service d'actions d'urgence partout dans la région.

Leurs relations limitées avec les voisins ont ainsi longtemps pris la forme d'une assistance multiforme, où le rôle des territoires français se limitait à celui d'intermédiaires de second rang<sup>14</sup> entre l'Europe et la Caraïbe. L'aide humanitaire lors de catastrophes naturelles récurrentes dans cette partie du monde se traduit par des transferts financiers, de médicaments, de vivres, de comprimés servant à la potabilisation de l'eau.<sup>15</sup> Les actions de formation s'opèrent elles aussi généralement à sens unique, comme l'illustre la coopération entre l'Université des Antilles et de la Guyane et l'École Normale Supérieure de Port-au-Prince. Des étudiants haïtiens ont été formés à l'UAG et des enseignants de l'UAG ont effectué des missions en Haïti, mais l'inverse n'est pas à l'ordre du jour. A un autre niveau, la formation de pêcheurs dominiquais et sainte-luciens intégralement financée par le Conseil régional de la Martinique s'inscrit dans cette logique. Dans le domaine médical, la qualité des infrastructures et la compétence du personnel du C.H.U. de La Meynard attire des originaires de toute la Caraïbe et rend possible les projets de télé-médecine au bénéfice de plusieurs pays de la Caraïbe (téléconférences, consultations à distance par exemple). Une politique de coopération trop empreinte d'assistance comporte néanmoins le risque de limiter les RFA à des portes d'entrée de la technologie et des capitaux européens dans la Caraïbe.

La nécessité est donc réelle de mettre en place de véritables partenariats s'inscrivant sur le long terme pour sortir de la logique de l'assistance sans contrepartie. Le partenariat implique que les besoins mais aussi les ressources des acteurs de la coopération soient rigoureusement évalués au préalable pour que la coopération soit pleinement adaptée aux attentes des populations. Il implique aussi que les bénéficiaires soient pleinement associés aux projets en tant qu'acteurs à part entière. Dans cet esprit, les compétences locales – institutionnelles, économiques, culturelles... sans oublier les organisations de base – au sein de chaque territoire doivent être valorisées par une mise en réseaux, où les actions de cogestion, la mise en place d'outils communs et les échanges de savoir-faire et d'expérience dans le domaine de la formation, de la recherche, de l'artisanat, de l'aquaculture, de la prévision des risques naturels, de l'agriculture et de l'agritourisme sont encouragés. La constitution de circuits touristiques caribéens autour du patrimoine naturel et culturel intégrant différents territoires pourra permettre une valorisation optimale des ressources régionales dans ce domaine.

---

<sup>14</sup> L'essentiel de la coopération entre l'UE et les pays de la Caraïbe reste bilatérale et ne passe pas par les DFA.

<sup>15</sup> Des comprimés destinés à la potabilisation de l'eau ont été acheminés en République dominicaine pour un montant de 15 244 € suite au passage de l'ouragan George en 1998. L'année suivante, deux subventions de 152449 € chacune ont été accordées à Sainte-Lucie et à la Dominique suite au passage de la tempête Lenny.



## Conclusion

En définitive, les projets de constitution d'un espace de libre commerce dans l'ensemble des Amériques émane de la volonté états-unienne d'accomplir à l'échelle continentale une libéralisation du commerce plus difficile à réaliser que prévu dans le cadre de l'OMC. Si le projet rencontre de réelles résistances de la part de pays fournisseurs de pétrole comme le Venezuela et de puissances régionales comme le Brésil ou l'Argentine, l'adhésion de fait semble l'emporter en Amérique centrale et dans la Caraïbe, dont les économies sont plus tributaires qu'ailleurs de leurs relations commerciales et financières avec les Etats-Unis. Faute de pouvoir mettre en place rapidement une véritable zone de libre-échange continentale, Washington semble s'orienter actuellement vers la signature d'accords bilatéraux avec les gouvernements de ces pays. Les Etats-Unis ont signé avec cinq pays d'Amérique centrale et la République dominicaine un accord ouvrant la voie à une zone de libre-échange, la CAFTA (*Central American Dominican Republic Free Trade Agreement*).

Mais qu'il s'agisse d'un vaste marché continental ou d'accords bilatéraux fondés sur l'accélération, l'intensification et la généralisation des échanges et des investissements, les petites économies dont les produits ne bénéficient pas d'importantes économies d'échelle pourraient être de fait placées en situation difficile, en dépit des déclarations d'intention prévoyant une intégration à géométrie variable en fonction de la taille des économies. Pour les petites économies de la Caraïbe, avoir un accès aux marchés de consommation des pays les plus riches reste donc plus que jamais une priorité, tout en limitant autant que possible la dépendance excessive vis-à-vis des marchés nord-américains voisins par le développement du commerce avec les partenaires européens et asiatiques. La fonction potentielle d'interface des TFA pourrait être alors valorisée pour en faire des pièces stratégiques du dispositif de coopération entre l'Union européenne et les Etats de la région.

Parallèlement, la question de la dépendance vis-à-vis des économies les plus puissantes nourrit la prise de conscience de la nécessité d'une meilleure intégration des économies de la Caraïbe entre elles. Dans cette optique, le développement de produits et de services à forte valeur ajoutée et à forte compétitivité-qualité – dont la formation, l'héritage culturel et l'environnement seraient les atouts premiers – apparaît comme une nécessité pour créer une complémentarité entre les économies de la région, et assurer un niveau de vie acceptable aux populations. La faible insertion de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane française dans les réseaux régionaux montre tout l'intérêt d'inscrire l'objectif précité dans une stratégie plus globale de mise en réseau des compétences, des pratiques, des savoirs-faire, des connaissances et des outils des différents pays de la Caraïbe. Le concept de coopération prendra alors tout son sens : celui d'un échange entre plusieurs partenaires ayant chacun sa pierre à apporter à l'édifice, et dont les projets communs sur le long terme donneront un sens à l'identité caribéenne.



## Bibliographie

- ANGEON, V., 2002, « L'inscription des départements français d'Amérique dans les modes de développement caribéens : une approche économique du non-particularisme domien », in M. BURAC et M. DESSE, *Les Antilles et la Guyane Françaises à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Géode/Karthala, collection Terres d'Amérique, Paris, pp. 73-92.
- AUDEBERT, C., 2000, « Miami, porte d'entrée de la Caraïbe aux Etats-Unis », in M. BURAC et A. CALMONT (coord.), *La question de la terre dans les colonies et départements français d'Amérique*, collection Terres d'Amérique, Géode/Karthala, Paris, pp. 375-418.
- AUDEBERT, C., 2003, *Les Haïtiens à Miami : l'insertion socio-spatiale d'une population antillaise dans la ville étatsunienne*, Thèse nouveau régime de géographie, Université des Antilles et de la Guyane, Schoelcher, 2 vol., 535 p.
- AUDEBERT, C., 2004a, « Immigration et insertion dans les départements français d'Amérique : une mise en perspective régionale », *Espace Populations Sociétés*, n° 2, Université des Sciences et Technologies de Lille, pp. 253-264.
- AUDEBERT, C., 2004b, « Immigration et insertion urbaine en Floride : le rôle de la famille transnationale haïtienne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 20, n° 4, Université de Poitiers.
- AUDEBERT, C., CALMONT, A., 2003, « Logiques, réseaux, enjeux des migrations internationales dans le bassin caraïbe », *Mappemonde*, n° 72, Belin-Reclus, Montpellier, pp. 25-28.
- CARIBBEAN COMMUNITY (CARICOM), 2002, *Caricom's intra-regional trade : 1990-2000, vol. 1*, Georgetown, s. éd., 358 p.
- CELIMENE, F., WATSON, P., 1991, *Economie politique caribéenne*, Economica, Paris.
- COMMISSION EUROPEENNE, 2002, *L'insertion des DOM dans leur environnement régional* (synthèse), rapport de la Direction Générale de la Politique Régionale, 5 p.
- CONSEIL REGIONAL DE LA MARTINIQUE, 2003, *Temps forts de l'action extérieure de la Région Martinique de 1998 à 2003*, rapport en ligne : <http://www.region-martinique.mq/francais/politiques/cooperation>
- CRUSOL, J., 1991, *La coopération entre les Etats ACP et les territoires et départements d'outre-mer dans la zone caraïbe*, Rapport présenté pour le Conseil économique et social, Journal Officiel de la République française, 151 p.
- DANIEL, J. (coord.), 1996, *Les îles caraïbes*, CRPLC/Karthala, Paris.
- DESSE, M., HARTOG, T., 2003, « Zones franches, offshore et paradis fiscaux : l'antimonde légal », *Mappemonde*, n° 72, Belin-Reclus, Montpellier, pp. 21-24.
- DELER, J.P., DOLLFUS, O., GODARD, H., 2003, « Le bassin caraïbe : interface et relais entre production et consommation de drogues », *Mappemonde*, n° 72, Belin-Reclus, Montpellier, pp. 16-20.
- HABEL, J., 2000, « Vers le plus grand marché du monde : intégration à marche forcée pour les Amériques », *Le Monde Diplomatique*, Octobre 2000, pp. 12-13.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (INSEE), 1999, *Recensement général de la population*, en ligne : <http://www.insee.fr>
- JOS, E., PERROT, D., 1994, *L'outre-mer et l'Europe communautaire*, Economica, Paris.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC), 2005, *Rapport sur le commerce mondial, 2005 : analyse des liens entre le commerce, les normes commerciales et l'OMC*, s. éd., 363 p.

Cédric Audebert (2010) « La Caraïbe et les territoires français d'Amérique face à l'intégration continentale : intérêts, enjeux et perspectives », in Sophie Nivoix et Cédric Audebert (dir.), *Les territoires dans la mondialisation : Regards disciplinaires croisés*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 85-104.

---

- RANELY VERGE-DEPRE, C., 2002, « La desserte aérienne des Antilles françaises : évolution et perspectives », in M. BURAC et M. DESSE, *Les Antilles et la Guyane Françaises à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Géode/Karthala, collection Terres d'Amérique, Paris, pp. 117-132.
- RENO, Fred, 2001, *Les Antilles et la Guyane entre mondialisation et régionalisation*, texte, 9 p., en ligne : <http://www.eurisles.com>
- U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICE, 2002, *Statistical Yearbook*, U.S. Department of Justice, Washington, D.C.